



## ***Communiqué de presse*** **Pour diffusion immédiate**

*Maria, le 24 mars 2020 – Lors d'une séance extraordinaire tenue le 23 mars dernier, le conseil municipal de Maria a décidé, pour des raisons exceptionnelles, de porter dès aujourd'hui les frais de retard des paiements de taxes et services municipaux à 0 %, et ce, jusqu'à nouvel ordre.*

*En ce temps de crise, cette mesure permettra aux citoyens et aux commerçants d'avoir une plus grande flexibilité pour les taxes dues pour l'année 2020.*

*« Dans ce contexte rempli d'incertitudes, on veut permettre aux gens d'avoir une marge de manœuvre financière, le temps que les gouvernements mettent en place les mesures d'aide », explique le maire Christian LeBlanc.*

*Cependant, indique le maire, ceux et celles qui sont en mesure de faire leurs paiements sont fortement invités à le faire. Cela aidera l'administration municipale à poursuivre le déploiement de ses services essentiels. »*

*La Municipalité rappelle que tous les bâtiments municipaux demeurent fermés au public jusqu'au 3 mai inclusivement.*

*Une édition spéciale du journal municipal sera publiée cette semaine afin de faire connaître aux citoyens l'état de la situation de la Municipalité en lien avec la COVID-19.*

-30-

*Christian LeBlanc, maire  
Municipalité de Maria  
545, boulevard Perron, Maria (Québec) G0C 1Y0  
418 759-3883, poste 205 | maire@mariaquebec.com*